

RÉPONSE

(79.)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 14 avril 1886 ;— demandant copie du mémoire du Conseil du Nord-Ouest adressé au gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres de ce conseil, et de toute réponse faite à ce mémoire ; et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest ou autres personnes à ce sujet.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire d'État.

Secrétariat d'État,

9 avril 1886.

BUREAU DU LIEUTENANT GOUVERNEUR, RÉGINA,
31 décembre 1885.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli des copies d'un certain nombre de résolutions passées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, siégeant en session législative, le 15 décembre 1885.

Je vous prierais de vouloir bien les soumettre le plus tôt possible à la considération du gouvernement. J'ai l'honneur d'être, etc.

E. DEWDNEY, *lieutenant-gouverneur.*

A l'honorable secrétaire d'État, Ottawa.

RÉSOLUTIONS passées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, le 15 décembre 1885.

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil.

Votre comité chargé de dresser une pétition au gouvernement fédéral sur certains sujets, a l'honneur de faire rapport.

Que les vœux et représentations du Conseil seraient, dans l'opinion de votre comité, portés plus directement à l'attention des divers chefs des départements du gouvernement, au moyen de résolutions passées par le conseil séparément pour chaque sujet, plutôt que par une pétition, comme on le faisait autrefois.

Et il recommande que le conseil passe les résolutions suivantes et que le lieutenant-gouverneur les transmette au gouvernement à Ottawa.

Le tout respectueusement soumis.

T. W. JACKSON, *président.*

1. Que pouvoir soit donné au Conseil du Nord-Ouest de constituer en corporation les compagnies ayant des fins purement territoriales.

2. Que les routes depuis longtemps établies soient de suite arpentées par le gouvernement, et ensuite mises sous le contrôle du conseil du Nord-Ouest.

3. Que ce conseil est informé qu'il y a encore plusieurs réclamations d'anciens colons qui ne sont pas réglées, principalement dans les districts de Prince-Albert et d'Edmonton, et recommande avec instance de prendre des mesures immédiatement